



Inter Mutuelles Entreprises



www.unapaf.com

En cas de vol, il est impératif de déposer plainte pour vol auprès des autorités de Police ou de Gendarmerie en indiquant les caractéristiques des biens volés et de compléter ce document.

● VOS OBLIGATIONS

- Joindre le récépissé du dépôt de plainte pour vol,
 - joindre la copie de la déclaration de piégeage en vigueur au moment des faits et la demande d'intervention émanant d'un tiers,
 - joindre la copie de la facture d'achat des pièges par le piégeur,
- OU
- la copie de la facture d'achat des pièges accompagnée d'une déclaration sur l'honneur rédigée par le propriétaire attestant de la mise à disposition des biens au moment du vol, au piégeur adhérent.

À COMPLÉTER PAR L'ADHÉRENT CONCERNÉ PAR LE VOL DES PIÈGES

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : N° Fax : Email :
 N° d'agrément : Adhérent de l'association :
 Déclaration de piégeage faite en Mairie de :
 Pour la période du / / au / /

INFORMATIONS SUR LE VOL DES PIÈGES

Date du vol : / / Lieu : Département :
 Circonstances du vol :

VALEURS D'ASSURANCE DES PIÈGES VOLÉS	Valeur	Nb volés	Total
Belettières	5,50 €		
Pièges en X et pièges genre livre de messe	11,00 €		
Pièges à lacet	16,50 €		
Pièges à œuf et pièges Kill-Trap	33,00 €		
Chatières, boîtes tombantes, cages à pie, à renardeau, à ragondin, à rat musqué	44,00 €		
Grandes cages à corvidés	165,00 €		

Montant total du vol déclaré à l'assurance : €

Les collets, lacets, boîtes artisanales et autres ou installation de piégeage ne sont pas pris en compte par l'assurance.

Fait à : Signature du déclarant :
 Le : / /

À COMPLÉTER PAR L'ASSOCIATION DE PIÉGEUR

Dénomination et adresse : Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault
 4.rue de Narvik 34500 BEZIERS
 Tél. : 06 03 44 67 50 N° Fax : Email : emier.jeanfrancois@neuf.fr
 Responsable de l'Association : EMIER Jean François Signature :

**DOCUMENT À TRANSMETTRE
 AU CORRESPONDANT NATIONAL D'ASSURANCE
 UNAPAF**

Visa du correspondant :

Le : / /